

Date: 16 juin 2017

PORT : LA ROCHE BERNARD NOTE N° 05/2017

Rédacteur : Hélène SAVARY

LA ROCHE BERNARD 02-99-90-62-17

**OBJET:** REUNION Comité Local des Usagers Permanents des

Installations Portuaires de Plaisance LA ROCHE BERNARD le 5 mai 2017

Pièce Jointe Document CLUPIPP distribué en réunion, Budget 2016-

2017 et Feuille de route 2017

**Présents :** Franck Noël (Département du Morbihan), Arnauld DEVYS (Directeur du port de la Roche Bernard), Hélène SAVARY (Secrétaire du Port de La Roche Bernard), et 9 plaisanciers membres du CLUPIPP.

Franck NOËL souhaite la bienvenue aux membres présents et rappelle le rôle et les objectifs du CLUPIPP. Pour être membre, il faut souscrire un contrat de plus de 6 mois et en faire la demande. La réunion annuelle permet d'échanger sur le fonctionnement du port. Le CLUPIPP choisit également ses représentants au conseil portuaire : en 2018, il y aura un renouvellement entier des représentants, qui siègeront au Conseil Portuaire. Ce CLUPIPP comporte 232 adhérents.

Franck NOËL rappelle que cette année, il faut élire 1 représentant titulaire, ainsi qu'un représentant suppléant.

Gilles BELLENGUEZ, président de l'Association des Usagers du Port (AUP), regrette le peu d'informations sur les personnes qui se présentent car il est difficile de voter pour des candidats que l'on ne connaît pas.

## Résultat des élections :

Monsieur CHARLES Alain : 17 voix. Elu représentant titulaire

• Monsieur HUART Jean-François : 11 voix. Elu représentant suppléant

■ Monsieur MONNIER Roland : 10 voix

Monsieur MOREAU Michel: 10 voix

Arnauld DEVYS remercie les membres du CLUPIPP de leur présence. Le document remis en séance est étudié et le compte de résultat 2016 et le prévisionnel 2017 sont ensuite présentés.

**DESTINATAIRES**: Affichage en capitainerie - site internet

COPIES: D. BOURZEIX (Président du Syndicat du Port et Maire de La Roche Bernard),

D. LE RALLE (Maire de Marzan) - F. FONTMARTY (Maire de Férel)

M. LE BRAS – A.DEVYS

## Questions des membres du CLUPIPP et Réponses du Port :

Qu'en est-il de la redevance sur ordures ménagères collectée par Arc Sud Bretagne

Réponse : un rendez-vous a eu lieu avec Arc Sud Bretagne pour faire un point sur ce sujet : la redevance spéciale pour le port s'élève à 19 000 €; la Taxe sur les Ordures Ménagères (TOM) a été exigée par erreur (5000 €). Elle sera remboursée.

La prochaine étape est de réfléchir sur la mise en place de containers enterrés en bord de rive au Port Neuf. Un rendez-vous est programmé sur le sujet chez Arc Sud Bretagne.

Pour l'AUP, il est difficile de croire que les usagers du port soient les seuls responsables de cette forte redevance. Arnauld DEVYS explique que le port de La Roche-Bernard a été le seul professionnel dont les déchets ont été pesés lors de la mise en place de la redevance incitative par Arc Sud Bretagne.

Qu'en est-il de l'utilisation de la cale de Guédas, en face de l'entrée du Vieux Port?

Réponse : le travail est en cours. Une réflexion a déjà eu lieu avec l'AUP sur à la remise en utilisation.

Suite à la réfection des pontons H, I et J, pourquoi ne pas utiliser les vieux pontons en aval du ponton A pour un « coupe-houle » ?

Réponse : il est difficile de mettre en place ce genre d'installation, car il s'agit de l'entrée du port de La Roche-Bernard. Il y a beaucoup de trafic, notamment pour l'accès des Vedettes Jaunes sur le quai de la Douane.

Problématique des places de parking

Réponse : Arnauld DEVYS précise que le partenariat avec le garage RENAULT (situé à 2km du port) a été reconduit d'Avril à Octobre 2017, après 3 ans d'arrêt. Il y aura également le parking du collège Saint-Joseph en Juillet et Août.

Les week-ends et jours fériés posent parfois un problème aux usagers pour récupérer leurs véhicules au garage RENAULT.

Quelle est la raison de la mise en place d'un forfait électricité pour les titulaires d'un contrat sur ponton ?

Réponse : Arnauld DEVYS informe qu'il résulte d'un constat d'une forte augmentation des consommations d'électricité sur les pontons avec une incidence financière importante pour le port. Ce forfait a été mis en place après validation en Conseil Portuaire.

Le but est bien de réduire les consommations.

Hélène SAVARY tient à préciser qu'en aucun cas des facturations d'électricité sont adressées aux usagers sans leur consentement.

## Remarques des membres du CLUPIPP

Gilles BELLENGUEZ tient à rappeler que l'augmentation des tarifs 2017 pour le port de La Roche-Bernard a été de 1.2%, alors que dans les autres ports de La Compagnie elle n'a été que de 0.7%.

Des restrictions des éclusages au barrage d'Arzal sont prévues en raison de la sécheresse. L'AUP souhaite vivement que le projet de la 2<sup>ème</sup> écluse aboutisse.

Gilles BELLENGUEZ informe qu'il comptabilisera les jours de fermeture de l'écluse en 2017 (s'il y a lieu) et demandera une ristourne à la Compagnie des Ports du Morbihan sur la facture 2017 des usagers du port.

L'AUP demande à ce qu'un point soit fait en fin d'année sur l'arrachage de la Jussie.

Le retard sur les travaux des pontons H, I et J est évoqué.

Les usagers aimeraient être informés sur d'éventuels vols sur les bateaux au port de La Roche-Bernard.

Franck NOEL remercie l'assemblée pour leur participation active et lève la séance à 16h.